

DÉPARTEMENT  
DES  
YVELINES

ARRONDISSEMENT  
DE  
SAINT-GERMAIN-EN-LAYE

SÉANCE DU  
**15 DECEMBRE 2022**

Le nombre de Conseillers  
en exercice est de 45

OBJET

**Répartition des crédits de  
subventions –  
Exercice 2023**

En vertu de l'article L.2131-1  
du C.G.C.T.  
Le Maire de Saint-Germain-en-Laye  
atteste que le présent document  
a été publié le 16 décembre 2022  
par voie d'affichages  
notifié le  
transmis en sous-préfecture  
le 16 décembre 2022  
et qu'il est donc exécutoire.

Le 16 décembre 2022

Pour le Maire,  
Par délégation,  
Le Directeur Général des Services

Denis THINQUESSE

**EXTRAIT DU REGISTRE  
DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE  
LA COMMUNE NOUVELLE  
DE SAINT-GERMAIN-EN-LAYE**

L'an deux mille vingt deux, le 15 décembre à 20 heures, le Conseil Municipal de la commune nouvelle de Saint-Germain-en-Laye, dûment convoqué par Monsieur le Maire le 8 décembre deux mille vingt deux, s'est réuni à l'Hôtel de Ville sous la Présidence de Monsieur Arnaud PÉRICARD, Maire de la commune nouvelle.

**Etaient présents :**

Monsieur LEVEL, Madame HABERT-DUPUIS, Monsieur SOLIGNAC, Madame PEUGNET, Monsieur BATTISTELLI, Madame MACE, Monsieur JOLY, Madame TEA, Monsieur PETROVIC, Madame NICOLAS, Monsieur VENUS, Madame GUYARD, Monsieur HAÏAT, Monsieur MILOUTINOVITCH, Madame de JACQUELOT, Monsieur BASSINE, Madame de CIDRAC, Monsieur MIRABELLI, Monsieur MIGEON, Madame PEYRESAUBES, Monsieur JOUSSE, Madame ANDRE, Madame BRELURUS, Monsieur de BEAULAINCOURT, Madame SLEMPKES, Monsieur SAUDO, Monsieur NDIAYE, Madame GRANDPIERRE, Monsieur SALLE, Madame BOGE, Monsieur JEAN-BAPTISTE, Madame CASTIGLIEGO, Madame FRABOULET, Monsieur GREVET, Monsieur ROUXEL

**Avaient donné procuration :**

Madame AGUINET à Madame HABERT-DUPUIS  
Madame BOUTIN à Madame PEUGNET  
Madame GOTTI à Madame MACE  
Madame LESUEUR à Monsieur LEVEL  
Madame MEUNIER à Monsieur VENUS  
Madame NASRI à Monsieur JOUSSE  
Monsieur LEGUAY à Madame GUYARD  
Madame RHONE à Monsieur JEAN-BAPTISTE  
Monsieur BENTZ à Monsieur ROUXEL

**Secrétaire de séance :**

Madame BOGE

Accusé de réception en préfecture  
078-200086924-20221215-22-G-13-DE  
Date de télétransmission : 16/12/2022  
Date de réception préfecture : 16/12/2022

**N° DE DOSSIER** : 22 G 13

**OBJET** : REPARTITION DES CREDITS DE SUBVENTIONS – EXERCICE 2023

**RAPPORTEUR** : Monsieur SOLIGNAC

---

**Monsieur le Maire,  
Mesdames, Messieurs,**

Le Conseil Municipal doit se prononcer chaque année sur le crédit spécialisé à l'article 657 du budget destiné à l'attribution de subventions aux organismes et associations ayant adressé une demande à cet effet.

Sont subventionnées les associations œuvrant à l'intérêt général des Saint-Germainois, qu'elles soient par exemple axées sur le sport, le jumelage, l'éducation ou la prévention. Il convient d'y ajouter les subventions versées au Centre Communal d'Action Sociale.

Pour 2023, le montant des subventions s'élève à 2 170 150 €.

Il est proposé au Conseil Municipal d'approuver l'attribution des subventions selon la répartition figurant dans l'état annexé à la présente délibération.

### **DÉLIBÉRATION**

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Après avoir entendu les explications qui précèdent et en avoir délibéré,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

À LA MAJORITÉ, Monsieur BENTZ (procuration à Monsieur ROUXEL), Monsieur ROUXEL votant contre, Monsieur JEAN-BAPTISTE, Madame RHONE (procuration à Monsieur JEAN-BAPTISTE), Madame CASTIGLIEGO s'abstenant, Madame HABERT-DUPUIS, Monsieur JOLY, Madame TEA, Monsieur MILOUTINOVITCH, Monsieur MIRABELLI ne prenant pas part au vote,

APPROUVE l'attribution des subventions 2023 selon la répartition figurant dans l'état annexé à la présente délibération.

POUR EXTRAIT CONFORME,  
AU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS,



Arnaud PÉRICARD

Maire de la commune nouvelle de Saint-Germain-en-Laye

*La présente décision ne pourra faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Versailles au-delà d'un délai de deux mois à compter de sa publication.*

## IV - ANNEXES

**ENGAGEMENTS HORS BILAN - ENGAGEMENTS DONNES ET RECUS  
SUBVENTIONS VERSEES DANS LE CADRE DU VOTE DU BUDGET**

## B1.7 - SUBVENTIONS VERSEES DANS LE CADRE DU VOTE DU BUDGET (article L.2311-7 du CGCT)

Article (1)	Subventions (2)	Objet (3)	Nom de l'organisme	BP 2023
<b>INVESTISSEMENT</b>				
204115			<b><u>01 - SERVICES GENERAUX</u></b>	
			- Garde Républicaine	20 000 €
			- Foncière Oratorienne pour l'Education - Pavillon Flavigny	75 000 €
			<b><u>23 - ENSEIGNEMENT SUPERIEUR</u></b>	
			- CY Cergy Paris Université - Ecole de Design	75 000 €
			<b><u>833 - PRESERVATION DU MILIEU NATUREL</u></b>	
			- Office National des Forêts	20 000 €
<b>FONCTIONNEMENT</b>				
65738			<b><u>020 - ADMINISTRATION GENERALE DE LA COLLECTIVITE</u></b>	
			- GIP EcoJonction	2 800 €
			<b><u>23 - ENSEIGNEMENT SUPERIEUR</u></b>	
			- CY cergy Paris Université	50 000 €
			<b><u>833 - PRESERVATION DU MILIEU NATUREL</u></b>	
			- Office National des Forêts	20 000 €
			<b><u>025 - AIDES AUX ASSOCIATIONS (non classées ailleurs)</u></b>	
			- Maison des Associations St Germainoises - M.A.S.	22 600 €
			<b><u>048 - JUMELAGES</u></b>	
			- Maison de l'Europe des Yvelines	5 000 €
			- Association des Amis du Jumelage de St-Germain / Aschaffenburg	1 500 €
			- Association des Amis du Jumelage de St-Germain / Ayr	1 200 €
			- Association des Amis du Jumelage de St-Germain / Winchester	1 500 €
			- Association des Amis du Jumelage de St-Germain / Konstancin	1 800 €
			- Les Amis de Schwelm	1 800 €
			<b><u>40 - ASSOCIATIONS SPORTIVES</u></b>	
- Cercle des Nageurs de l'Ouest	26 500 €			
- Paris Saint-Germain Football Club. Section Amateur	25 000 €			
- Saint-Germain-en-Laye Hockey-Club	40 000 €			
- Trait d'Union Etoile Sangermanoise - T.U.E.S.G.	30 000 €			
- Maisons-Laffite St-Germain - Poissy RUGBYVELINES	33 000 €			
- Vésinet Stade Saint-Germainois Volley Ball	13 000 €			
- Stade Saint-Germainois - Cercle d'Escrime	14 000 €			
- Foulées de Saint-Germain	10 000 €			
- Tennis Club des Loges	5 000 €			
- Football Club (FC) St Germain-en-Laye	30 000 €			
- Les Archers d'Ulysse	1 000 €			
- Stade St Germainois Judo Club	2 500 €			
- Saint-Germain Handball	7 000 €			
- Grandes randonnées Saint-Germainoises	500 €			

## IV - ANNEXES

**ENGAGEMENTS HORS BILAN - ENGAGEMENTS DONNES ET RECUS  
 SUBVENTIONS VERSEES DANS LE CADRE DU VOTE DU BUDGET**

## B1.7 - SUBVENTIONS VERSEES DANS LE CADRE DU VOTE DU BUDGET (article L.2311-7 du CGCT)

Article (1)	Subventions (2)	Objet (3)	Nom de l'organisme	BP 2023
			- AK 78 St Germain en laye	1 500 €
			- Association Sportive de Fourqueux ASF	2 500 €
			<b><u>33 - ACTION CULTURELLE</u></b>	
			- Association des Concerts du Pincerai	900 €
			- Culture et Bibliothèques pour Tous	5 200 €
			- Université Libre de Saint-Germain et de sa Région	8 000 €
			- Photo Club de Saint-Germain	1 000 €
			- Ensemble Vocal Plein Chant	900 €
			- Arts Cultures et Foi	400 €
			- Prix Club de lecture	1 000 €
			- Le Collectif dans la Peau	1 000 €
			- Chœur Saint Germain	1 500 €
			- Bibliothèque de Fourqueux	3 000 €
			- Fourqueux Arts et Culture	800 €
			- Fourqueux Patrimoine	1 500 €
			- Musica Fulcosa	1 500 €
			- Ecole de Musique de Fourqueux	2 500 €
			- Chœur DEDICACE	2 000 €
			- Compagnie Points de Suspension	500 €
			- Fourqueux Accueil	1 000 €
			<b><u>422 - AUTRES ACTIVITES POUR LES JEUNES</u></b>	
			- LA CLEF - Association pour la Culture, les Loisirs et la Formation	530 000 €
			- Scouts et Guides St Léger St Germain	200 €
			<b><u>524 - ACTION EN FAVEUR DES VICTIMES DE GUERRE</u></b>	
			- Association des Combattants Prisonniers de Guerre et C.A.T.M.	150 €
			- Association Amicale des Médaillés militaires	200 €
			- Le Souvenir Français - Comité de St-Germain et environs	250 €
			- Union Nationale des Combattants Section de St-Germain	1 000 €
			- Amicale des Anciens et Amis de la 2ème DB	200 €
			<b><u>823 - AMENAGEMENTS DES ESPACES VERTS URBAINS</u></b>	
			- Association ESPACES	8 800 €
			<b><u>64 - CRECHES ET GARDERIES</u></b>	
			- Bavette et Cie	38 600 €
			<b><u>ASSOCIATIONS SOCIALES</u></b>	
657362			<b><u>520</u></b> - Centre Communal d'Action Sociale	500 000 €
65748			- Centre Social LA SOUCOUBE	417 650 €
			- Centre Social l'AGASEC	290 700 €
			<b>TOTAL DES SUBVENTIONS DE FONCTIONNEMENT</b>	<b>2 170 150 €</b>
			<b>TOTAL DES SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT</b>	<b>190 000 €</b>

(1) Indiquer l'article d'imputation de la subvention

(2) Dénomination ou numéro éventuel de la subvention ;

(3) Objet pour lequel est versé la subvention.